



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/572

Création du Conseil consultatif lyonnais COVID

Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/572 - CREATION DU CONSEIL CONSULTATIF LYONNAIS COVID (SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'urgence de la crise sanitaire ne doit pas nous laisser considérer les habitants-es comme de simples récepteurs de politiques ou de consignes à respecter. Non seulement, ils/elles ont droit à l'information, mais ils/elles sont également porteurs-ses d'une expertise d'usage essentielle pour adapter les mesures édictées.

Afin de répondre à un enjeu de démocratie sanitaire et suivant les recommandations du Conseil scientifique COVID 19 placé auprès du Gouvernement, la Ville de Lyon a décidé de mettre en place un dispositif d'écoute active des habitants : un Conseil consultatif lyonnais COVID créé avec la constitution d'un panel de 180 habitants-es et d'un panel de 120 représentants-es d'acteurs locaux lyonnais.

En effet, le Conseil scientifique a demandé que soient créés des « Comités de liaison citoyen » à l'échelle des territoires, afin notamment de susciter une plus large adhésion des citoyens aux mesures mises en place en permettant davantage de participation citoyenne :

Communication du Conseil scientifique du 26 octobre 2020 :

« Il est essentiel que l'on commence à penser à d'autres modalités de vivre avec le COVID sur le long terme et que les choix puissent s'appuyer sur une vision issue de la société civile et non pas seulement sur les orientations données par les experts pour éclairer des autorités. Il faut rappeler qu'a été demandé à plusieurs reprises par le Conseil scientifique la création d'un « Comité de liaison citoyen » dans des modalités à définir. Il n'est pas trop tard pour le mettre en place. »

Toutefois, les autorités nationales n'ont donné aucune consigne à ce sujet. Il est alors apparu nécessaire de mettre en place, au niveau du territoire lyonnais, une structure telle que celle recommandée par le Conseil scientifique.

I- Missions du Conseil consultatif lyonnais COVID :

Instance consultative, le Conseil consultatif lyonnais COVID sera chargé de donner son avis sur les mesures prises ou à prendre par la Ville de Lyon pour vivre avec la COVID 19, et de contribuer ainsi à leur amélioration.

Si les sujets abordés concerneront en premier lieu le court terme et l'actualité des mesures de lutte contre la COVID 19, il s'agira également d'associer les lyonnais-es aux réflexions de moyen terme liées à la sortie de crise, mais aussi de long terme pour se préparer aux évolutions et provoquer les changements nécessaires pour vivre, dans la durée, avec la COVID 19 – l'idée générale étant alors d'augmenter la capacité de résilience de la ville de Lyon.

II- Composition du Conseil consultatif lyonnais COVID :

Afin que ce Conseil consultatif puisse être rapidement en mesure d'éclairer les choix de la collectivité, dans un contexte d'état d'urgence sanitaire, la municipalité a activé cette démarche, en accordant une vigilance particulière à la qualité du processus de mobilisation, afin que ce Conseil reflète au mieux la diversité de la population.

Le Conseil consultatif lyonnais COVID se compose de deux panels : le panel « habitants-es », et celui des « représentants-es d'acteurs locaux », c'est-à-dire des personnes engagées dans la vie municipale au titre d'une association, d'un collectif de commerçants, d'un conseil de quartier etc.

Au total, ce sont donc 300 personnes, 180 habitants-es et 120 représentant-es d'acteurs locaux qui composent le Conseil consultatif lyonnais COVID.

La démarche est co-pilotée par l'Adjointe à la Démocratie locale et redevabilité – Evaluation et prospective – Vie étudiante et par l'Adjointe à la Santé -Prévention - Santé environnementale.

1- La constitution du panel d'habitants-es

La mobilisation a été réalisée par le biais d'une enquête de rue sur 18 points de la Ville, au plus près des lieux de vie des personnes, afin de toucher une grande diversité de publics. Cette enquête initiale a été réalisée auprès d'un échantillon de 1000 personnes, respectant une représentation géographique proportionnelle par arrondissement, la parité femme / homme, une proportion de jeunes égale à celle des jeunes dans la population lyonnaise, une proportion de la population en quartiers politiques de la Ville (QPV) égale à sa proportion dans la population lyonnaise.

L'agence Nova7, prestataire de la Ville et spécialiste des enquêtes qualitatives et quantitatives de terrain, est allée à la rencontre de 1000 lyonnais-es de manière aléatoire, dans les 9 arrondissements, à partir du 1^{er} décembre. Cette enquête avait un double objectif : sonder la population sur la manière dont la crise est perçue et vécue, mais aussi recruter des volontaires pour participer au Conseil consultatif lyonnais COVID.

A l'issue du questionnaire, les enquêteurs ont fait part à tous les répondants de la création du Conseil consultatif lyonnais COVID, en expliquant le principe et les objectifs de cette instance, et en demandant aux enquêtés s'ils désiraient en faire partie.

Tous ceux qui se sont déclarés volontaires ont communiqué un nom et une adresse mail, éventuellement un numéro de téléphone. L'enquêteur a remis aux participants volontaires un document expliquant la démarche dans laquelle ils s'engageaient, avec mention d'un contact pour obtenir au besoin des informations complémentaires ou se désinscrire s'ils le souhaitaient. Pour finaliser le panel, les enquêteurs disposaient de critères établis par la Ville et déjà cités ci-dessus : représentation géographique proportionnelle par arrondissement, parité femme / homme, proportion des jeunes égale à celle dans la population lyonnaise, proportion de la population en Quartiers politique de la Ville dans la population lyonnaise.

2- La constitution du panel de représentants-es d'acteurs locaux

Concernant le recours à des acteurs déjà engagés dans la cité, la Ville de Lyon a privilégié un appel à manifestation d'intérêt, en l'annonçant à l'occasion d'une conférence de presse (le 27 novembre 2020), en relayant l'initiative sur le site Internet de la Ville de Lyon, sur les réseaux sociaux, et par le biais des services de la Ville en incluant les Mairies d'arrondissement.

Un questionnaire en ligne sur le site lyon.fr a ainsi permis aux acteurs de se porter volontaires pour représenter une thématique d'engagement. Les 12 champs proposés en lien avec les délégations de la ville et les populations impactées, sont :

- proximité-quartiers populaires ;
- accueil et hospitalité ;
- famille enfance parentalité éducation ;
- culture ;
- jeunesse et éducation populaire ;
- biodiversité (nature, environnement) ;
- santé ;
- solidarité action sociale ;
- aîné-es ;
- économie commerce tourisme alimentation ;
- mobilités ;
- sport.

10 représentant-es d'acteurs locaux ont été retenus-es par catégorie, privilégiant une diversité de structures.

Ce sont ainsi 120 acteurs diversifiés qui ont été invités à constituer ce panel aux côtés des 180 habitant-es.

Au total, 300 lyonnais-es forment donc le Conseil consultatif lyonnais COVID.

Au besoin le panel pourra être renouvelé.

III- Les modalités de fonctionnement du Conseil consultatif lyonnais COVID :

Le Conseil consultatif produit ses avis par le biais d'ateliers mensuels en présentiel, en complément desquels des enquêtes en ligne mensuelles sont réalisées auprès de l'ensemble du panel de 300 personnes.

1- Les ateliers mensuels en présentiel du Conseil

Les ateliers mensuels permettent un travail approfondi et délibératif avec un groupe restreint de personnes aboutissant à la formulation d'un avis.

Une trentaine de personnes est chaque fois invitée à participer à des ateliers organisés une fois par mois : le groupe cible est constitué de 18 habitant-es et 12 représentant-es d'acteurs locaux issus-es du panel de 300 personnes mentionné ci-dessus. La composition

du groupe est renouvelée pour chaque atelier afin de favoriser la diversité des avis et des acteurs représentés. L'identification des 30 personnes pour chaque séance est organisée en fonction :

- de la disponibilité des personnes ;
- du souhait de faire participer un maximum de membres au cours des 6 séances : ses participant-es ne pourront pas participer à plus de deux séances ;
- des 4 critères listés ci-dessus pour le panel habitant-es et d'une répartition homogène par secteur d'activité pour le panel des représentant-es d'acteurs locaux.

In fine et si nécessaire après passage des 3 étapes préalables, un tirage au sort est réalisé.

Sur la base d'un ordre du jour constitué d'une ou deux questions posées par la cellule de gestion de crise COVID-19 au Conseil consultatif lyonnais COVID, le groupe produit un avis collectif dans le temps de l'atelier (9h-12h30).

Un tiers professionnel extérieur (l'agence Nalisse) anime les temps de débat pour assurer leur neutralité et aider à la formalisation de l'avis. Un rédacteur retranscrit les échanges et positionnements, puis l'avis collectif est validé par consentement des participants en fin de séance. Une équipe d'enseignants chercheurs peut assurer l'observation du processus. Les élu-es ne prennent pas part aux débats, ils sont conviés à la présentation de l'avis en fin de séance.

L'avis est alors présenté par un porte-parole du groupe à des élus invités à assister à la conclusion des ateliers :

- le Maire ou son représentant,
- l'Adjointe à la santé, prévention et santé environnementale ou son représentant,
- l'Adjointe à la Démocratie locale, à la redevabilité, à l'évaluation, à la prospective et à la Vie étudiante ou son représentant.

En raison des difficultés que fait peser l'urgence sanitaire et sociale liée à la crise de la COVID19 sur les habitant-es et les représentant-es d'acteurs locaux, la première session a eu lieu le 12 décembre 2020. Le Conseil consultatif lyonnais COVID a rendu deux avis collectifs répondant à un double objectif (moyen et long terme) :

- ° Formuler des propositions pour accompagner / améliorer l'action de la Ville de Lyon en matière de communication et de messages de prévention pendant la période des fêtes de Noël et après ;
- ° Formuler ensemble des pistes d'accompagnement de la Ville pour favoriser l'isolement des cas positifs et cas contacts.

Les avis sont en ligne sur le site www.lyon.fr

2- Les enquêtes en ligne

En complément des ateliers, le Conseil consultatif lyonnais COVID composé de 300 personnes est invité à répondre une fois par mois à des enquêtes en ligne portant sur des sujets d'actualité identifiés par la cellule de gestion de crise et/ ou en lien avec un sujet

travaillé en atelier. 5 enquêtes sont prévues en complément de celle réalisée début décembre auprès de 1000 lyonnais.

Leur analyse a été confiée au prestataire Nova7 qui fournit à la Ville ses résultats.

3- La suite donnée aux avis et enquêtes

Les avis du Conseil consultatif lyonnais COVID ainsi que les résultats des enquêtes sont publiés sur le site internet de la Ville et font l'objet d'une transmission à la cellule de gestion de crise COVID 19 présidée par le Maire suivant le samedi de l'atelier (ou, concernant les enquêtes, la date de réalisation de la synthèse par l'agence Nova7).

Ils sont également présentés en commission Culture-Démocratie locale-Politique de la Ville-Vie étudiante et en commission Solidarités – Vie des aînés – Droits et égalités – Santé et prévention. Ils sont au besoin présentés dans d'autres commissions en fonction de leur contenu.

La municipalité veille à tenir informé-es les participant-es aux ateliers des suites données aux propositions et avis formulés. Les réponses apportées sont publiées sur le site de la Ville.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du conseil scientifique COVID 19 transmis au gouvernement par note le 26 octobre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Un Conseil consultatif lyonnais COVID est créé à compter de l'atelier du 12 décembre 2020.
- 2- Il est composé de 300 lyonnais.e.s correspondant à 180 habitant.e.s et 120 représentant.e.s d'acteurs locaux mobilisés sur la base du volontariat et de critères de représentativité.
- 3- Il sera sollicité via des enquêtes numériques et/ou des ateliers en présentiel.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET